

CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

Ce document a pour objet de guider les débats à tenir en région dans le cadre des concertations sur le développement des filières de l'agriculture biologique à l'horizon 2017.

Il constitue également le cadre de réponse à utiliser pour permettre une exploitation par le niveau national des résultats des concertations régionales en vue de contribuer à l'élaboration du programme national.

Les réponses apportées devront être opérationnelles et synthétiques (de l'ordre de 5 à 10 lignes maximum par question).

Des annexes peuvent, le cas échéant, être transmises pour expliciter certains points.

I- ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Elle a une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en des règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

L'agriculture biologique est une source d'innovation technique et organisationnelle sur le plan de la production agricole, de la transformation et de l'organisation économique. Ces avancées en termes de méthodes alternatives bénéficient à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Elle est facteur de compétitivité.

C'est également un secteur créateur d'emplois, qui sont de plus ancrés sur l'ensemble du territoire. Les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010.

Reflète de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires et elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs et les acteurs de l'agroalimentaire d'une part, et les citoyens et les consommateurs d'autre part.

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la SAU française (975 000 ha), et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros.

Le développement de l'agriculture biologique en France s'amplifie au cours des dernières années : le nombre de producteurs a augmenté de 12 % en 2011 par rapport à 2010, et de 74 % par rapport à 2008. Les surfaces exploitées selon le mode de production biologique ont augmenté de 14 % en 2011. Les surfaces en conversion, représentant 28 % des surfaces bio totales, se sont maintenues en 2011 après une hausse de 80 % en 2010. La barre symbolique d'un million d'hectares de terres en mode biologique a été atteinte au cours du premier semestre 2012.

Néanmoins, le développement de l'agriculture biologique doit également faire face à certains freins potentiels : ralentissement potentiel de la croissance de la demande en produits issus de l'agriculture biologique en conséquence d'un phénomène général non lié à l'agriculture biologique, compétition sur les prix avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle, concurrence potentielle entre produits bio et produits locaux, difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent, ralentissement du rythme des conversions...

Par ailleurs, le développement de la production biologique reste contrasté selon les filières et les régions.

L'objectif stratégique de ce programme « Ambition bio 2017 » est de donner un élan supplémentaire au développement de ce secteur.

Un premier objectif opérationnel est fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique ressortant de la conférence environnementale : doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, seront définis.

Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production conciliant efficacité économique et environnementale.

Pour développer ce secteur, le programme « Ambition bio 2017 » devra répondre notamment aux enjeux suivants :

Prendre en compte la diversité

- des systèmes de production
- des filières
- des produits
- des régions
- des systèmes de distribution

Assurer la cohérence

- des soutiens publics
- de l'appui technique
- de la recherche-développement

Renforcer et développer les partenariats et développer un esprit d'ouverture

- entre acteurs publics
- entre acteurs publics et privés
- entre les acteurs des filières
- au niveau interministériel
- entre agriculture biologique et autres modèles de production
- entre acteurs au niveau territorial, y compris en termes de relations sociales

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).

Vous pourrez illustrer votre analyse par quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales qui vous paraissent emblématiques.

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Avec 3 % de sa surface agricole utilisée en agriculture biologique, la Lorraine se situe à peu de choses près dans la moyenne nationale mais la dynamique de conversion est particulièrement élevée depuis 2007 (+ 75 % entre 2007 et 2011).

Il est clair que le plan national « Agriculture biologique : horizon 2020 » a servi de catalyseur même si ses objectifs –ambitieux- n'ont pas tous été atteints. La mise en place d'un pôle régional conversion, la tenue de conférences régionales annuelles mais aussi la communication nationale très active autour du Grenelle de l'environnement ont constitué des facteurs très positifs pour le développement de l'AB en Lorraine.

Avec près de 450 exploitants bio en Lorraine, les freins psychologiques sont de moins en moins forts mais il subsiste néanmoins une certaine opposition entre les modes de production bio et conventionnel.

Les leviers économiques (aides à la conversion et au maintien, ...) montrent aujourd'hui certaines de leurs limites notamment dans le domaine des grandes cultures.

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement ?

Un schéma régional de l'agriculture biologique a été signé en 2010 sur incitation des financeurs (Etat, Région et Agence de l'eau Rhin-Meuse) pour la période 2010-2015. Toutefois, la gouvernance de ce schéma, dont le copilotage est assuré par la CRAL et le CGA, peine à se mettre en place et un seul comité de pilotage s'est réuni.

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les conférences régionales constituent un temps fort annuel de l'agriculture biologique en Lorraine, associant l'ensemble des acteurs et engageant les deux copilotes. Toutefois, ces conférences sont essentiellement orientées vers la diffusion d'éléments de connaissance et ne constituent pas une instance de gouvernance en soi.

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Indicateurs, cibles, objectifs chiffrés

La structuration des principales filières est en cours. Le doublement de la surface AB est un objectif atteignable mais repose sur des conversions en grandes cultures.

Quelles seraient les priorités retenues ?

Cf point précédent.

Des perspectives intéressantes (notamment pour l'emploi) se présentent dans des filières peu présentes en Lorraine (fruits et légumes, élevage porcin, ...) mais représenteront peu de surface.

Le développement de l'AB sur des territoires ciblés (aires d'alimentation de captages par exemple) constitue un réel enjeu mais avec peu de résultat probant à l'heure actuelle faute de mesures suffisamment incitatives sur les grandes cultures.

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

Sur tout le questionnaire relatif aux 6 axes, il est attendu du niveau régional :

- qu'il indique, pour chacune des actions que la concertation régionale fait remonter comme souhaitables, si elle est plus pertinente au niveau national, au niveau régional et/ou au niveau interrégional ;*
- qu'il réfléchisse, lorsque cela est pertinent, sur les approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.*

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplaçonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Audits de réorientation en AB	Exploitants	Chambres d'agriculture	1 312 € 2008 CRL 17 783 € 2009 CRL 24 926 € 2010 CRL 11 525 € 2011 CRL 6 790 € 2012 CRL	2 dossiers en 2008 20 dossiers en 2009 24 dossiers en 2010 11 dossiers en 2011 7 dossiers en 2012
Aide à la certification AB	Exploitants en cours de conversion		10 623 € 2008 CRL 13 625 € 2009 CRL 35 453 € 2010 CRL 59 608 € 2011 CRL 69 910 € 2012 CRL	31 dossiers en 2008 37 dossiers en 2009 95 dossiers en 2010 158 dossiers en 2011 186 dossiers en 2012
Suivi-post conversion	Exploitants nouveau convertis	Chambres d'agriculture CGA	906 € en 2012 CRL	Mise en place 2011 2 dossiers en 2012
Investissement en matériel spécifique AB	Exploitants AB	CGA	3 000 € 2008 CRL 7 350 € 2009 CRL 76 593 € 2010 CRL 12 000 € 2011 CRL 13 138 € 2012 CRL	1 dossier en 2008 2 dossiers en 2009 13 dossiers en 2010 2 dossiers en 2011 9 dossiers en 2012
Mobilisation foncier en faveur maraîchage AB	Candidats à l'installation	SAFER Terre de Liens (à compter de 2012)	22 000 € 2010 CRL 22 000 € 2011 CRL 37 000 € 2012 CRL	Objectif 20 ha en 2010 et 2011 Objectif 25 ha en 2012
Animation bio	Exploitants	CGA	49 044 € 2008 CRL 46 394 € 2009 CRL 45 500 € 2010 CRL 45 500 € 2011 CRL 45 500 € 2012 CRL 123 500 € 2010 AERM 173 880 € 2011 AERM 173 880 € 2012 AERM	Pôle conversion
Mesures agroenvironnementales (MAE CAB)	Exploitants en cours de conversion		67 944 € 2007 FEADER 186 048 € 2009 FEADER 346 711 € 2010	

			FEADER 130 999 € 2011 FEADER 55 591 € 2007 DRAAF 113 963 € 2008 DRAAF 152 221 € 2009 DRAAF 518 629 € 2010 DRAAF 207 865 € 2008 AERM 50 470 € 2010 AERM 2 583 500 € 2011 AERM 107 181 € 2011 AERMC 49 965 € 2011 AESN	
Majoration AB de la prime régionale à l'installation	Candidats à l'installation		10 500 € 2008 CRL 21 000 € 2009 CRL 31500 € 2010 CRL 30 000 € 2011 CRL 9 000 € 2012 CRL	7 dossiers en 2008 14 dossiers en 2009 21 dossiers en 2010 20 dossiers en 2011 6 dossiers en 2012
Majoration AB investissements matériels non spécifiques (diversification, productions spécialisées)	Exploitants		70 238 € 2008 CRL 65 736 € 2009 CRL 34 937 € 2010 CRL 74 557 € 2011 CRL 108 967 € 2012 CRL	7 dossiers en 2008 7 dossiers en 2009 12 dossiers en 2010 21 dossiers en 2011 15 dossiers en 2012
Majoration AB PMBE	Eleveurs		6 492 € 2008 CRL 10 736 € 2009 CRL 31 522 € 2010 CRL 19 915 € 2011 CRL 40 647 € 2012 CRL	3 dossiers en 2008 5 dossiers en 2009 13 dossiers en 2010 7 dossiers en 2011 16 dossiers en 2012

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Il faudrait garantir une enveloppe de subventions qui ne varie pas en fonction du nombre de conversions engagées et supprimer le plafond des aides au maintien.

Il est important de limiter les freins au développement de l'agriculture biologique pour atteindre les objectifs de développement de la production fixés.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Il serait plus intéressant de raisonner avec des critères liés à l'activité générée (nombre d'actifs, par exemple) et plus seulement avec des critères surfaciques.

La durée de l'aide à la conversion de 5 ans est satisfaisante.

Par contre, des interrogations sont soulevées quant à la pertinence du basculement des aides à la bio sur le premier pilier de la PAC : enveloppe bloquée ; pas en cohérence avec le second pilier qui concerne les mesures agro-environnementales ; aide soumise à modulation.

Par ailleurs, l'aide au maintien n'est pas cumulable avec d'autres aides telles que la PHAE (prime herbagère agro-environnementale), ce qui est considéré comme pénalisant.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Une hiérarchisation des aides permettrait d'établir des niveaux de subvention proportionnels aux niveaux de contraintes rencontrées et d'efforts réalisés (réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, remise en herbe, AB, etc.).

Il est important que la production bio corresponde au niveau maximal du soutien financier, car aujourd'hui un agriculteur qui cumule une aide pour la remise herbe et une aide pour la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires peut prétendre à un montant d'aides total supérieur à celui d'un agriculteur en conversion à l'agriculture biologique.

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Non. Les collectivités locales sont les plus à même de gérer ces zones à enjeux.

Quelle que soit la zone concernée, les contraintes de la production biologique sont les mêmes. Il ne faut pas différencier les aides en fonction de la zone.

Par contre, il est indispensable de favoriser la mise en place de dynamiques sur des territoires à enjeux spécifiques.

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

Les zones à enjeux « eau ».

Les zones périurbaines où il existe une véritable demande concernant les produits issus du maraichage notamment.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Il semble judicieux d'intégrer des critères liés à l'activité générée (nombre d'actifs par exemple) et d'établir une hiérarchisation des taux d'aide en fonction des contraintes rencontrées et des efforts réalisés par les producteurs.

D'autre part, il est nécessaire d'obtenir une stabilité dans le temps des différents dispositifs d'aides : les agriculteurs ont besoin de lisibilité dans le temps pour pouvoir établir sereinement leur projet de conversion et prendre leurs décisions.

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Concernant le crédit d'impôt, des évolutions sont nécessaires si l'on veut encourager les petites exploitations. Pour ce faire, le montant du crédit d'impôt doit être inversement proportionnel à la taille de la structure.

La version antérieure à 2011 du crédit d'impôt était un dispositif plus simple et plus efficace (notamment pour les petites exploitations) que le nouveau.

L'exonération de la taxe sur le foncier non bâti ne fonctionne pas : peu d'agriculteurs se rapprochent de leur commune pour en faire la demande et les rares qui l'ont fait se sont retrouvés, avec la commune, face à des services des impôts qui ne connaissent ni le dispositif ni quelles sont les démarches à appliquer pour cette exonération. L'exonération du foncier non bâti doit également être corrigée car aujourd'hui, dans la quasi-totalité des cas, son montant est attribué au propriétaire du terrain, et sa restitution à l'agriculteur n'a pas lieu.

D'autre part, l'utilité des aides à l'investissement dans le matériel spécifique AB ou non, est à revoir car elles permettent seulement aujourd'hui de servir de prétexte à l'augmentation des prix pratiqués par les vendeurs de matériel spécifique.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

La politique régionale permet la proximité des échanges. La mise en place d'un socle national n'est pour autant pas à exclure.

Il est proposé de disposer d'un socle de base national pouvant être complété par des mesures régionales.

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

L'objectif principal est d'obtenir une cohérence ainsi qu'une hiérarchisation des aides en fonction des résultats qu'elles permettent d'obtenir en termes de bénéfices environnementaux et de bénéfices sur la qualité de l'eau (Aides directes < Mesures Agro-Environnementales < Agriculture Biologique).

Intervention globale sur les dispositifs d'aides : en AB, il y a beaucoup de petites exploitations bio, avec des « petites productions » qui sont écartées des dispositifs d'aides actuels. Il faut les prendre d'avantage en considération, notamment lors de leur installation.

[Installation/transmission en bio](#)

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Il est important d'encourager les exploitations conduites en agriculture biologique à être poursuivies en bio lors de leur transmission.

Par ailleurs, la plupart des projets d'installation en bio aujourd'hui correspondent à des créations d'exploitations agricoles où la problématique de l'accès au foncier est présente.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités ? Si oui, lesquelles ? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner ?

En agriculture biologique, il existe des contraintes supplémentaires devant être prises en compte avant l'installation / transmission : par exemple, le système de valorisation des futures productions

(les filières de transformation / commercialisation AB n'étant pas toujours développées en amont et/ou ne gérant pas les mêmes volumes qu'en conventionnel).

L'installation / transmission doit donc être initiée par une étape de réflexion autour du système observé dans sa globalité. Ainsi, les outils les plus pertinents dans l'accompagnement de l'installation/transmission en agriculture biologique restent les structures de conseil.

Cependant, il n'existe pas de schéma universel sur lequel s'appuyer et certaines structures s'interrogent sur les connaissances effectives des accompagnants à l'installation et à la cession à l'agriculture biologique (ex : cas de l'accompagnement des hors cadre familial).

La mise en place de couveuses ou de pépinières tests (ferme sur laquelle le porteur de projet se teste pendant plusieurs mois) peut être un outil intéressant pour accompagner les installations en bio.

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Aujourd'hui, plus d'un producteur sur deux a plus de 50 ans. Ces nombreux départs à la retraite vont impulser un élan de transmissions et d'installations de jeunes producteurs qu'il est impératif de sensibiliser à l'agriculture biologique.

Il est envisageable de fixer un seuil de transmissions en agriculture biologique en cohérence avec les objectifs annoncés pour l'agriculture biologique

L'accompagnement des jeunes et des candidats hors cadre familial reste une priorité.

D'autre part, la création d'espaces test (ex : pépinière d'entreprise) permettrait aux candidats à l'agriculture biologique de se tester sans risque financier, dans un premier temps.

Il serait également utile de mettre en place des aides financières au salariat du repreneur sur la ferme pour assurer un accompagnement progressif entre le repreneur et le cédant. D'ailleurs, ce type de dispositif existe déjà dans certaines régions.

Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation rénovée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région (qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Oui.

Un des enjeux prioritaires de la région Lorraine est l'acquisition du foncier pour les jeunes (hors cadre familial, ou non).

Il est également important que les nombreux freins psychologiques vis-à-vis de l'agriculture biologique, au sein du milieu agricole, diminuent d'avantage.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Le bail environnemental n'est pas suffisamment utilisé.

La SAFER travaille avec Terre de liens pour favoriser les installations en agriculture biologique, et notamment les projets de maraîchage. Le but est de sensibiliser les élus pour faciliter l'accès au foncier. Cependant avec un ETP (Equivalent Temps Plein) pour l'ensemble de la région lorraine, les moyens sont limités.

Dans l'ensemble, la gouvernance des différentes instances a été soumise à questionnement. Les consommateurs et les représentants de l'agriculture biologique semblent ne pas être suffisamment représentés.

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Il n'existe actuellement aucun frein à l'augmentation de la taille des exploitations ce qui empêche une priorisation de l'accès à l'agriculture biologique.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

Il est impératif de mieux communiquer auprès des collectivités sur le fait que l'agriculture biologique est génératrice d'emploi non « délocalisable ». De plus, les terrains nouvellement convertis en zones industrielles représentent, dans la plupart des cas, des terres favorables aux activités telles que le maraîchage.

L'agriculture biologique ne doit pas être vue à part, mais doit faire partie intégrante du paysage agricole et du conseil agricole.

L'accompagnement à un projet conversion ne se limite pas à la technique, le volet économique et filière sont également très importants. En effet, en agriculture biologique, le producteur se doit d'être impliqué dans la filière, et ne peut se contenter de produire sans se préoccuper de la valorisation de ses productions.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Le pôle conversion, qui favorise la synergie entre tous les acteurs du développement agricole et économique susceptibles d'intervenir dans le processus de conversion, existe mais n'est pas suffisamment sollicité. Il mérite d'être renforcé par une gouvernance claire (financeurs et structures de développement).

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Il est impératif d'apporter une vision claire sur « Qui fait quoi ? Où ? Pour qui ? », de coordonner les actions et les acteurs.

Certains réseaux de conseil existants ne possèdent pas d'ouverture suffisante en ce qui concerne l'agriculture biologique.

Là aussi, le Pôle conversion a un rôle à jouer (cf ci-dessus).

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Aujourd'hui, le Point Installation n'apporte pas suffisamment d'informations concernant l'installation en agriculture biologique.

Il serait intéressant d'établir des liens directs entre celui-ci et le Point Info Bio ou de créer un Point Installation spécifique à l'agriculture biologique.

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

Les actions de sensibilisation au mode de production biologique doivent être, au minimum, effectuées lors des passages obligatoires dans la vie d'un agriculteur (installation, passage certiphyto, etc.). Cette sensibilisation a pour seul but de sensibiliser les professionnels en leur apportant une ouverture d'esprit et des connaissances sur la réalité de l'agriculture biologique.

Il est important de mener des actions de communication autour de l'existence de crédits de formation, délivrés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, et encore trop peu utilisés.

D'autre part, les objectifs de développement de l'agriculture biologique doivent être clairs et massivement communiqués.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

Actions mises en œuvre dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Animation bio	Filières AB (lait, viande, ...)	CGA	60 000 €/an DRAAF	Animation sur la structuration des principales filières
Etude prospective filière lait bio	Producteurs laitiers et laiteries	Chambre régionale d'agriculture	200 000 € DRAAF Engagement 2009 Paiement 2012	Définition de zones à offre de production insuffisante
Organisation de producteurs lait bio	Producteurs laitiers	CGA	40 000 € 2011 DRAAF	Etude d'opportunité de la création d'une OP lait bio
Appui technique individuel – segmentation des marchés	Producteurs bovins viande	CGA	6 000 €/an 2009 à 2012 FAM	Amélioration compétitivité filière viande AB

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Les filières sont très diverses et d'échelle variée. Même si la part des circuits de proximité est importante pour les productions bio, certaines productions telles que les céréales, le lait ou la viande se situent sur un marché interrégional ou national.

Les stratégies de structuration doivent donc être conduites selon les trois niveaux mais avec une dominante importante de proximité. La fermeture progressive des abattoirs de proximité pose un problème aigu aux filières peu représentées en Lorraine, notamment la filière porcine. La structuration des filières au niveau régional consiste dans un premier temps à reconstruire des outils de logistique et de transformation qui ont progressivement disparu en filières conventionnelles. Des volumes plus limités en bio rend indispensable une proximité des outils.

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

La structuration des filières repose pour une part importante sur l'organisation des producteurs qui peut être renforcée par des investissements collectifs. C'est le cas en Lorraine dans le domaine du lait (société PROBIOLAC entre la SARL BIOGAM et la fromagerie de la Meix) et dans celui des céréales (SICA EST ALI BIO). Dans ces structures, une partie du capital social est apportée par d'autres coopératives, conventionnelles.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

La question de l'animation des différentes filières est fondamentale, notamment pour les filières émergentes et non encore structurées. La diminution progressive des crédits d'animation (nationaux et régionaux) inquiète à ce titre les acteurs régionaux (chambre régionale d'agriculture et centre des groupements d'agrobiologistes).

Les filières plus structurées (céréales, lait) peuvent également nécessiter des études spécifiques pour poursuivre leur développement, ce qui pose également la question du niveau des crédits d'animation.

Les porteurs de projet pour la création et le développement d'outils logistiques et d'outils de transformation orientés vers le bio nécessitent également un accompagnement particulier.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

[Contractualisation entre les opérateurs de la filière](#)

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Il n'a pas spécifiquement de particularités bio dans le domaine de la contractualisation. En dehors des circuits de proximité (qui sont plus développés en bio qu'en conventionnel), le développement et la structuration passe nécessairement par la contractualisation, laquelle conditionne la rentabilité et la compétitivité des outils industriels évoqués précédemment.

Un autre type de contractualisation peut être envisagé entre producteurs et collectivités par exemple sur des territoires à enjeu de protection de la ressource en eau. Des freins subsistent dans les mesures du FEADER pour permettre à des collectivités d'investir dans du matériel spécifique pouvant être mis à disposition des exploitants.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle a mené une étude en lien avec le Pays Terres de Lorraine pour introduire une part significative de produits bio dans les cantines des collèges. Compte-tenu des difficultés rencontrées en matière d'éloignement des collèges et d'équipement des cuisines des collèges, la solution envisagée est la construction d'une cuisine centrale équipée pour traiter des produits bio.

[Les circuits de distribution](#)

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

L'observatoire régional, comme l'observatoire national, de la bio suivent précisément le niveau de conversions en nombre de producteurs et en nombre d'hectares. Il serait très utile de pouvoir approfondir ces données pour préciser les productions concernées (hectares de SCOP, cheptels, quotas laitiers, etc.) de manière à anticiper les volumes de production à valoriser à moyen terme. Cet approfondissement pourrait être réalisé en croisant les données de l'agence bio avec celles issues des déclarations PAC et de la BDNI, bien évidemment anonymisées.

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Les analyses de données évoquées au point précédent peuvent être menées au niveau régional.

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Développement et structuration de l'offre de produits bio locaux à destination de la restauration collective	Producteurs AB engagés en circuits de proximité	SCIC Paysan Bio Lorrain	15 000 € 2010 DRAAF 20 000 € 2011 DRAAF 10 000 € 2012 DRAAF	Elaboration d'un catalogue de produits Elargissement de l'offre au-delà des cantines scolaires
Promotion (manifestation, promotion sur produits)		CRAL, GAB(s), CGA de Lorraine, etc.	23 418 € 2008 CRL 4 802 € 2009 CRL 16 561 € 2010 CRL 5 635 € 2011 CRL 8 920 € 2012 CRL	6 dossiers en 2008 3 dossiers en 2009 5 dossiers en 2010 4 dossiers en 2011 5 dossiers en 2012

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Deux leviers peuvent être actionnés : d'une par la restauration collective publique et d'autre part la communication, qui sont abordés ci-après.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

L'intégration des produits bio dans la restauration collective publique relève de décisions politiques de niveau local, départemental, régional et national. Il est impératif que ces décisions soient prises en tenant compte, au-delà du prix des denrées, des externalités positives de la production bio.

Cette augmentation -fortement attendue par les acteurs lorrains- de la part des produits bio dans la restauration collective publique doit être progressive et programmée de manière à permettre aux producteurs de s'organiser pour répondre à cet accroissement du marché.

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Une action régionale visant un regroupement de l'offre en produits de proximité permettrait de se positionner plus facilement sur le marché de la restauration collective privée. Cet outil existe pour les produits bio avec la SCIC Paysan Bio Lorrain. La question d'un élargissement de l'offre à des produits locaux non bio est en débat et n'est pas tranchée.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation ? Par filière ? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Les circuits de proximité en produits bio se développent rapidement en Lorraine, sous des formes extrêmement variées (marchés bio, internet, AMAP, etc.). Le regroupement de l'offre au sein de magasins collectifs ou de magasins spécialisés (physiques ou virtuels) constitue un élément de confort pour les consommateurs.

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

Les échanges avec la grande distribution paraissent indispensables mais celle-ci n'ayant pas participé à la concertation régionale en dépit de plusieurs invitations, le principe d'un partenariat n'a pas pu être abordé pour l'instant.

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :
-auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
-auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
-une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

Les actions publiques (par exemple en faveur de la restauration collective publique) doivent être accompagnées d'un discours politique expliquant clairement les choix effectués.

En ce sens, une campagne de communication nationale sur le schéma de la campagne « Cinq fruits et légumes frais par jour », axé sur les produits bio serait pertinente.

L'introduction de produits bio en restauration collective (notamment scolaire) est à accompagner

d'actions de sensibilisation à l'agriculture bio.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

*** Recherche :**

L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.

Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.

La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.

L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.

La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.

*** Développement :**

Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.

Les instituts techniques, les chambres d'agricultures, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.

Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.

*** Appui technique :**

Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Expérimentation	Exploitants AB	CRAL	151 200 € 2010 AERM 151 200 € 2011 AERM 151 200 € 2012 AERM	
Mise en place d'un réseau lorrain de fermes de démonstration en agriculture biologique	Eleveurs	CGA	78 709 € (50 % FEADER mesure 111 B + 50 % agence de l'eau)	Dossier initié en 2012
Acquisition de références/Accompagnement exploitants	Exploitant AB	CGA	43 740 € 2010 AERM 24 300 € 2011 AERM 48 600 € 2012 AERM	

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

De nombreux dispositifs de recherche et d'expérimentation sont mis en place par différents organismes en Lorraine (Chambres d'agriculture, instituts techniques, station de recherche, etc...). Pour évaluer précisément si ces dispositifs sont adaptés et suffisants, un **état des lieux de ces activités semble être un préalable**.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique à développer concernent notamment la **recherche d'autonomie de l'exploitation (fourragère, protéique, énergétique)**. Dans ce cadre, il est important d'avoir une **approche globale** de l'exploitation (bilan carbone, bilan énergétique et travail) avec une entrée système de production (en contrario d'une recherche sectorielle et fondamentale).

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

D'autres axes prioritaires sont à développer tels que les questions liées :

- à la **santé animale**, (en tenant compte des spécificités d'une alimentation bio et locale)
- à la **santé du végétal**

avec un élargissement sur le volet génétique en tenant compte du triptyque (sol, passé cultural, climat)

- au lien agriculture biologique/**qualité de l'eau**
- aux **filières peu présentes** (filières caprines, ovines, avicoles, maraîchage etc...)

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

Un cadre de travail a été mis en place, en 2010, au travers du « **Schéma régional 2010-2015 de développement de l'agriculture biologique en Lorraine** », qui se doit de regrouper l'ensemble des acteurs, d'assurer la cohérence des programmes de recherche autour du développement de l'agriculture biologique.

Le Paysan doit être au cœur de ce dispositif et participer activement à la recherche.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

Et

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Le « Schéma régional 2010-2015 de développement de l'agriculture biologique en Lorraine », doit être conforté par la mise en place **d'une plateforme d'échange régionale** favorisant les transferts de connaissance et de références entre les différents acteurs bio et conventionnels.

Le développement doit être réfléchi pour les **agriculteurs nouvellement engagés en agriculture biologique mais également pour les anciens agriculteurs en agriculture bio qui veulent progresser.**

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

Différents moyens sont mis en œuvre pour développer et valoriser les actions bio :

- au niveau du réseau des fermes de démonstration : création de panneaux d'informations et de fiches synthétiques pour partager les expériences ;
- au niveau du réseau d'expérimentation, reparti chez plus de 20 agriculteurs en Lorraine : tour de plaine, conception de documents de synthèse des essais menés

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Il est nécessaire de s'appuyer et de démultiplier l'existant (réseau des fermes de démonstration, réseau d'expérimentation), qui sont des lieux de partage terrain des savoirs faire des agriculteurs

en AB.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Le « Schéma régional 2010-2015 de développement de l'agriculture biologique en Lorraine », se doit de regrouper et d'assurer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

En Lorraine, les producteurs en conversion peuvent bénéficier d'une étude technique, économique pendant les 3 années qui suivent leurs conversions. Ce **suiivi post conversion**, pris en charge partiellement par le Conseil Régional de Lorraine, a pour objectif d'assurer la pérennité de l'exploitation.

Pour les producteurs envisageant une conversion, une **étude de faisabilité** du projet de conversion est également possible avec une prise en charge à 80 % par la Région Lorraine.

On peut notamment mentionner l'existence de **couveuses**, qui permettent aux futurs installés de se familiariser avec leurs métiers.

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel. Aides FEADER (dispositif 111A-formation).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Formations découverte de l'AB et itinéraires techniques	Exploitants	Chambres d'agriculture	FEADER 111A : 2008 : 3 420 € 2009 : 1 475 € 2010 : 10 360 € 2011 : 2 350 € Cofinancement : VIVEA	145 journées stage
Confection d'outil pédagogique FOAD maraîchage	Apprentis	CFPPA 57	FEADER 111A : 2011 : 12 000 €	

QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

L'Agriculture Biologique ne doit pas être marginalisée.

Il serait nécessaire de développer un **socle commun autour de l'agro-écologie** dans les différents référentiels, socle qui serait complété, selon le cursus, **par des formations spécifiques liées à l'agriculture biologique.**

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

L'amélioration de la formation des enseignants peut également être faite via la mise en place d'un **forum internet** pour échanger les connaissances, les pratiques mais également par des visites sur sites (ferme de démonstration, réseau d'expérimentation, etc...).

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Remarques supplémentaires sur la formation :

- il serait nécessaire d'intégrer l'AB dans le parcours d'installation
- la présence de représentants de l'AB dans les conseils d'administrations des établissements d'enseignement devrait être accentuée.

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

La rédaction actuelle du code des marchés publics ne permet pas de retenir un critère de sélection des offres reposant sur l'origine géographique des produits. L'augmentation de la part des produits bio dans la restauration collective publique mettra en concurrence des produits locaux avec des produits de circuit long, sans possibilité pour la collectivité de privilégier par exemple les agriculteurs agissant directement sur son territoire pour la préservation ou la restauration de la qualité des eaux.

Dans les systèmes AB, caractérisés par leur recherche d'autonomie, certaines réglementations représentent un frein important au développement de l'activité et sont mal perçues. C'est le cas de la :

- réglementation sur les semences de ferme, mais également sur les variétés et populations non inscrites au catalogue du GNIS bien qu'adaptées aux pratiques de l'agriculture biologique,
- réglementation sur les préparations naturelles nécessitant désormais une Autorisation de Mise sur le Marché ou AMM (purins, homéopathie pour les animaux, etc.)

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Le cas de la production truffière n'est actuellement pas couvert.

Il faut pouvoir apporter un soutien aux agriculteurs qui souhaitent s'investir dans la mise en place de cahiers des charges concernant de nouvelles productions (ex : poisson d'étang)

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Il est indispensable qu'un même identifiant (logo) AB ne regroupe pas des produits faisant référence à des cahiers des charges différents. Ne faut-il pas imaginer un logo avec les produits bio de l'UE qui bénéficie d'un cahier des charges unique et les produits bio importés hors UE ?

La réglementation actuelle constitue un frein au développement de l'élevage de moutons bio car elle exige que les agneaux sortent à l'extérieur (dès que les conditions climatiques le permettent), alors que la tradition lorraine est accée sur l'agneau de Pâques, élevé l'hiver, et qui reste à la bergerie.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Sur le plan de l'échelle, la gouvernance nationale est indispensable pour définir l'enjeu et assurer une communication d'ensemble.

La gouvernance régionale vient compléter la précédente en adaptant des dispositifs d'intervention.

Quelle que soit l'échelle, un contrat d'objectifs est à préconiser entre d'une part l'ensemble des financeurs et de l'autre les opérateurs. Cette condition est nécessaire pour amener les différents opérateurs à mener une politique cohérente et coordonnée et donner de la visibilité aux financeurs.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

La gouvernance se doit d'être élargie avec notamment une participation active des collectivités territoriales, lesquelles sont largement concernées par la qualité des eaux ou par la restauration collective.

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Les projets lorrains exemplaires portent surtout sur la mise en place d'outils industriels ou logistiques structurants pour l'AB :

- SCIC Paysan Bio Lorrain pour les circuits alimentaires de proximité
- SICA Est Ali Bio pour la fabrication d'aliments pour le bétail (avec participation des principales coopératives conventionnelles de Lorraine)